

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 19 mars 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 31 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense.

Du 10 février 2010

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 31 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense.

Du 10 février 2010

NOR D E F F 1 0 0 4 1 0 5 A

Texte modifié :

Arrêté du 31 décembre 2008 (JO n° 14 du 17 janvier 2009 ; texte n° 49 ; signalé au BOC 12/2009. ; BOEM 410.6.1, 508-313) modifié.

Référence de publication : JO n° 41 du 18 février 2010, texte n° 24 ; signalé au BOC 11/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense,

Arrête :

Art. 1er. Le tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 décembre 2008 susvisé est modifié comme suit :

ORGANISME DOTÉ D'UNE RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES	MONTANT MAXIMAL DE L'AVANCE (en euros)	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT
Remplacer : Direction d'infrastructure de la défense de Cherbourg (Manche).	25 000	Le directeur de la direction d'infrastructure de la défense de Cherbourg (Manche).
Par : Direction d'infrastructure de la défense de Cherbourg (Manche).	25 000	Le directeur régional du service d'infrastructure de la défense de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la gestion 2010.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 2010.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de l'animation du réseau financier à la direction des affaires financières,

J.-F. DAGUES.